

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU

DECISION 2022-35

SIGNATURE D'UNE PROPOSITION DE TRAVAUX DU SYDER POUR LA DISSIMULATION DE RESEAUX SECS

Le Maire de Condrieu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-27 du 10 juillet 2020, relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;
Vu l'adhésion de la Commune de Condrieu au SYDER et la participation qui lui est versée ;

Considérant qu'il est fait le choix de procéder à la dissimulation des réseaux secs sur la Montée de la Caille (sur un linéaire de 180 ml) ;
Considérant en conséquence que les branchements seront repris de manière souterraine et que les conventions seront établies avec les différents propriétaires ;
Considérant que seront posés 2 ensembles d'éclairage public composés d'un mât cylindro-conique de 6 mètres de haut et d'un luminaire modèle seront posés, 2 luminaires modèles JARGEAU LED pour pose en façade (le tout chez SIGNIFY) ;
Considérant que ces travaux d'un montant de 120 500 € TTC seront pris en charge dans le cadre de la contribution versée annuellement au SYDER (la charge communale étant de 8 482 € / an sur 15 ans) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : De signer la proposition du SYDER pour la réalisation des travaux de dissimulation des réseaux secs sur la Montée de la Caille.

Condrieu, le 7 juillet 2022

Le Maire,
Philippe MARION

Transmis en Préfecture le :
Enregistré le :
Publié le :
Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

